

CERTIFICATION DE COMPETENCE

Présentation aux examens de certification de compétence individuelle

Objectifs :

Inscrire et présenter les stagiaires aux examens de certification de compétence auprès d'un organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), Valider les compétences dans un domaine technique et pouvoir réaliser le diagnostic réglementaire du domaine. Validité des droits de certification pour 5 années hors contrôles sur ouvrage.

Contenu :

1. Examen Théorique.
Répondre à des questions correspondant aux compétences exigées par l'arrêté de certification de compétence du domaine.
2. Examen pratique de certification de compétence individuelle.
Epreuves de durées variables, communes et/ou individuelles selon les modules.

Domaines concernés (selon devis):

- Etat relatif à la présence de termites
- Repérages de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- CREP (Constat des Risques d'Exposition au Plomb)
- Diagnostic de Performance Energétique
- Etat de l'installation intérieure de Gaz
- Etat de l'installation intérieure d'Electricité.

Validité des droits de certification pour 5 années hors contrôles sur ouvrage.

- **Encadrement :**

Examineurs sélectionnés par l'organisme de certification retenu.

- **Outils pédagogiques et techniques :**

Supports d'examens selon référentiel fourni par l'organisme certificateur.

Tout organisme certificateur proposé l'est pour satisfaire les demandes de devis, tout stagiaire reste libre de sélectionner l'organisme certificateur de son choix.